

---

TITRE :	<b>DIRECTIVE POUR L'ATTRIBUTION DU PRIX DE RECONNAISSANCE EN ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (UQAR)</b>	<b>C3-D105</b>
APPROUVE PAR :	LE COMITE EXECUTIF	RES : EX-844-6444
En vigueur :	Le 23 mars 2021	RÉVISION PRÉVUE : 22-03-2024
RESPONSABILITE :	BUREAU DE LA VICE-RECTRICE A LA PLANIFICATION ET AUX PARTENARIATS	

---

**Note :** Le texte que vous consultez est une codification administrative des documents normatifs de l'UQAR. La version officielle est contenue dans les résolutions adoptées par le Comité exécutif.

## **PRÉAMBULE**

L'UQAR s'est engagée à créer un milieu de vie, d'études et de travail respectueux des principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans sa communauté. Au cours des dernières années, des gestes concrets ont été faits et témoignent de la volonté de la direction de transformer la culture institutionnelle : adhésion à la Charte Dimensions, dépôt d'un plan d'action EDI au Secrétariat des Chaires de recherche du Canada, création d'un comité institutionnel EDI. Il reste encore beaucoup à faire, mais les personnes étudiantes, les ressources professorales, les personnes chargées de cours et les membres du personnel sont déjà mobilisés afin de contribuer à faire de l'Université, un milieu encore plus diversifié et inclusif. Ces initiatives méritent attention et appréciation. C'est l'objectif que cherche à souligner l'Université, soutenue par la Fondation de l'Université, à travers le Prix de reconnaissance en équité, diversité et inclusion qui sera décerné pour la première fois en 2021.

Ce prix vise à souligner la contribution exceptionnelle de membres de la communauté universitaire afin de promouvoir les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion au sein de l'Université. Les initiatives de tous les domaines sont admissibles. Deux prix seront remis annuellement : un premier pour un membre ou une équipe de la communauté étudiante et un second pour le personnel de l'Université (personnel administratif et de soutien, professeures et professeurs, personnes chargées de cours). Chaque prix s'accompagne d'une bourse d'une valeur de 500 \$.

## **LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- La ou les personnes acceptent d'être sélectionnées;
- Fournir des preuves de leur réalisation pour appuyer leur candidature;
- Pour le prix pour la communauté étudiante, la ou les personnes sélectionnées doivent être inscrites dans un programme de l'UQAR;
- Ne pas avoir déjà gagné ce prix;
- Pour le prix remis à un membre du personnel de l'Université, la ou les personnes sélectionnées doivent occuper un emploi régulier à l'Université. Une personne dont les tâches et responsabilités couvrent le spectre de l'EDI peut être en lice, à condition que la réalisation présentée pour le prix démontre une implication qui déborde des tâches et des responsabilités rattachées à ses fonctions.

## **LIBELLÉ ET DESCRIPTION DU PRIX**

Physiquement, cette distinction se compose des éléments suivants :

- un cadre « contemporain » de l'UQAR incluant un certificat;

- sur le certificat, on peut lire :

<p style="text-align: center;"><b>LE PRIX DE RECONNAISSANCE EN ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI</b></p> <p style="text-align: center;">est décerné à (nom)</p> <p style="text-align: center;">pour sa contribution remarquable à promouvoir les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion au sein de l'Université à travers la réalisation de (indiquer la nature du projet retenu pour le prix)</p> <p style="text-align: center;">le (jour, mois, année)</p> <p style="text-align: center;">signature du recteur</p>
---

Finalement, chaque prix s'accompagne d'une bourse d'une valeur de 500 \$.

## **PROCÉDURE**

1. Un appel de candidatures est lancé chaque année par la Fondation de l'UQAR. De plus, la Fondation de l'UQAR peut recevoir de façon continue les propositions de candidatures.
2. Un comité pour l'attribution du Prix de reconnaissance en équité, diversité et inclusion est constitué afin d'examiner les candidatures reçues et de présenter une recommandation au Comité exécutif de l'UQAR. Le comité pour l'attribution du Prix est formé de cinq membres comme suit :
  - d'une personne représentant la Fondation de l'UQAR;
  - de la présidente ou du président du Comité institutionnel en équité, diversité et inclusion de l'UQAR;
  - d'une personne de la communauté étudiante;
  - d'une personne chargée de cours ou d'une professeure ou d'un professeur en alternance;
  - d'une personne représentant la communauté externe.
3. Une fois la décision du comité prise, la directrice ou le directeur de la Fondation de l'UQAR prend contact avec la personne concernée et s'assure de son acceptation.
4. Le Prix reconnaissance en équité, diversité et inclusion est remis lors de la Cérémonie officielle annuelle de remise de Bourses d'excellence et de soutien financier de l'UQAR.